http://www.leplaisirdesdieux.fr

Histoire de l'internat des hôpitaux de Paris

Origines, création, débuts.

Le règlement du 4 Ventôse de l'An X — 23 février 1802 — est la charte fondatrice de l'internat des hôpitaux de Paris.

Cette fondation passe presque inaperçue en cette brillante année 1802 où la France vit, dans la fièvre, les succès du Premier consul Napoléon Bonaparte.

Le monde médical est plus préoccupé, cette même année, par la mort prématurée de Xavier Bichat, dont les remarquables travaux sur les membranes et les tissus ont donné un éclairage tellement nouveau à la pathologie.

Pourtant cette fondation n'est pas isolée : elle prend place au centre d'un grand remaniement des études supérieures : l'Ecole Polytechnique est réorganisée, on crée l'Ecole Centrale, les Mines, les Travaux publics, etc.

Le XIXe siècle s'apprête à former, à partir des grandes écoles, des inventeurs de toute nature, de grands ingénieurs, des physiciens, des chimistes remarquables, des astronomes fameux et, aussi, de très grands médecins.

L'idée d'avoir à disposition, dans les hôpitaux de Paris, des élèves sélectionnés, logés, nourris, chauffés et rétribués, est cependant, en réalité, fort ancienne.

Les Compagnons-chirurgiens

Dès 1613, l'Hôtel-Dieu de Paris loge son chirurgien et, avec lui, cinq garçons « destinés à l'aider ». C'est la première fois qu'une partie du personnel médical loge sous le même toit que les malades. Ce sont les « Compagnons-chirurgiens ». Ils assurent une présence continue, une garde. On connaît les noms des premiers de ces précurseurs des internes. Ce sont : Pierre Mesnyer, Pierre Jantosch, Toussainc, Laurin, Lebœuf.

Leur statut est plutôt sévère et régi par vingt-trois articles. On apprend qu'ils doivent se lever à 5 heures et se coucher à 9 heures.

Dans l'intervalle, ils doivent panser les malades, faire les saignées, pratiquer quelques interventions chirurgicales bénignes. Ce sont eux qui distribuent les médicaments. Ils ont la responsabilité du matériel de pansement. Ces jeunes gens doivent obéissance et respect à leur maître-chirurgien et aussi aux sœurs de l'hôpital — ce qui ne s'obtient pas toujours sans difficultés.

Ils doivent se conduire avec les malades avec douceur et honnêteté. L'examen un peu intime d'une femme ne peut se pratiquer sans la présence d'une « visiteuse », dame-inspectrice en quelque sorte.

On ne peut rester Compagnon plus de quatre ans. Au bout de ce temps, un examen peut permettre de devenir « gagnant-maîtrise » pour enseigner aux jeunes compagnons. Ce sont les ancêtres des chefs de clinique.

On peut rester gagnant-maîtrise pendant six ans, ce qui dispense de présenter une thèse et permet de devenir chirurgien à son tour.

Que deviendront les autres ? Ils iront soit assister les chirurgiens de province, soit ouvrir boutique de bandagiste.

Les Compagnons-chirurgiens vont peu à peu acquérir un bagage plus scientifique. Ils sont aidés dans leur tâche, dès le XVIIIe siècle, par un « médecin résident » logé sur place comme le maître-chirurgien.

Pendant des siècles, il y eut un grand fossé entre médecins et chirurgiens. La Faculté de médecine est très orgueilleuse, mais rétrograde. Les médecins parlent latin et estiment posséder la science. Dans leur esprit, les chirurgiens ne sont que des manuels qui leur doivent le respect.

Ce sentiment persiste, alors même que la jeune société de chirurgie — à la fin du XVIIIe siècle — est active et talentueuse et préfère l'observation aux dissertations stériles...

http://www.leplaisirdesdieux.fr

http://www.leplaisirdesdieux.fr

Anatomie de Vicq d'Azyr : la médecine conduite par l'étude à de nouvelles observations anatomiques.

Etat des hôpitaux

Il n'est pas encore très brillant au moment de la Révolution. La propreté n'y règne pas et la promiscuité y est la règle : il n'est pas rare de trouver encore trois à quatre malades par lit. L'infection y est toujours présente et la mortalité y est de 20 % en 1788. Pendant quelques épidémies on a vu plus de 7 000 malades hospitalisés à l'Hôtel-Dieu.

Cependant, sous Louis XVI, les hôpitaux sont assez riches. Ils reçoivent de larges donations comme celles de Mme Necker, de l'abbé Cochin, du financier Beaujon.

Un énorme travail de statistiques a été entrepris : on connaît le nombre des entrées, celui des morts, le coût de la journée hospitalière. De plus, on commence à se préoccuper de la salubrité des salles et de l'organisation rationnelle des journées. L'enquête de Tenon, sur ce sujet, est la plus intéressante.

L'Assemblée de 1789 désigne un comité qui doit prendre en charge le problème du personnel médical, ainsi que celui des fournitures et des bâtiments.

Il entre quelques médecins dans la composition de ce comité. Presque en même temps, un projet de « constitution pour la médecine en France » est rédigé par la Société royale de médecine et remanié par Vicq d'Azyr. L'existence de jeunes médecins internes y est longuement évoquée.

Mais les débordements de la Révolution vont mettre, pour un temps, ces projets sous le boisseau.

D'ailleurs, pour pouvoir se constituer en école, l'internat a besoin d'une organisation unificatrice des hôpitaux de Paris.

Organisation hospitalière

A la fin du XVIIIe siècle, plusieurs instances se partagent l'administration de la charité publique :

— le bureau de l'Hôpital général est chargé de la mendicité et de l'hospitalisation des fous et des épileptiques. Il a en charge les hôpitaux de Notre-Dame de la Pitié, de Bicêtre, de la Salpêtrière, des Enfants-Trouvés ;

— le Grand bureau des pauvres, ou « Aumône générale », a pour charge l'hôpital des « Petites Maisons » pour les vieillards, l'hôpital-orphelinat de la Trinité, et l'assistance à domicile ;

— le Bureau de l'Hôtel-Dieu administre l'Hôtel-Dieu, Saint-Louis, les Incurables, la Santé, Sainte-Anne.

De nombreux hôpitaux, tel la Charité, ont une administration individuelle, particulière.

La Révolution va bouleverser ce système. La Constituante crée un « Comité de mendicité » pour réorganiser les secours publics.

Le Directoire a redonné l'autonomie aux hôpitaux (1796). Ils sont alors administrés par une commission de cinq membres, nommés par les administrateurs du département de la Seine.

Les ressources nécessaires sont

http://www.leplaisirdesdieux.fr

http://www.leplaisirdesdieux.fr

omplétées par des droits perus sur les spectacles, bals, oncerts et un octroi spécial.
Mais le Consulat crée un Conseil général des hospices », assisté d'une commission xécutive. Ce conseil régit l'ensemble des établissements hospitaliers de Paris et l'aide à domicile ; ce « Conseil » est l'antêtre direct de l'Assistance Publique. Les hôpitaux, aussi réunifiés sur le plan administratif, ont enfin pouvoir prendre des mesures communes pour leur personnel médical.
La Révolution avait apporté de grands changements dans les hôpitaux. La dissolution des congrégations religieuses les avait privés presque instantanément de personnel infirmier. On dut demander aux sœurs infirmières de rester à leurs postes « de façon provisoire ».
Les biens des hôpitaux ont été déclarés « biens nationaux ». Or, ces biens procuraient aux hôpitaux leurs principales ressources. Là encore, on dut faire reculer la loi.
Depuis 1792, la Faculté de Médecine avait fermé ses portes et le Collège et l'Académie de chirurgie étaient supprimés.
La liberté d'exercer la médecine sans le moindre diplôme avait donné lieu à la prolifération de multiples guérisseurs, charlatans et même escrocs. Cela devenait dangereux.
Il était grand temps de remettre de l'ordre dans tout cela. C'est pourquoi la Convention va écouter Fourcroy, auteur d'un projet pour l'enseignement et la pratique de la médecine.
C'est d'abord la réouverture des écoles de santé où bientôt, l'affluence est immense ; il y a trois degrés d'enseignement, selon que l'élève est « commençant, commencé ou avancé ».
Aux cours théoriques, est joint pour la première fois un enseignement pratique « au lit du malade ».

J.-L. CHARMET

Fourcroy

Autre nouveauté : l'école de santé unit dans ses statuts médecins et chirurgiens.

Fondation de l'internat

Le ministre de l'Intérieur est alors saisi du besoin qu'ont les hôpitaux d'élèves internes, et du concours à organiser pour les recruter. Le projet est discuté : il y aura deux classes d'élèves hospitaliers, les élèves externes et les élèves internes.
C'est parmi les externes que les internes seront choisis. Ce choix sera subordonné à un concours.
C'est seulement en 1802 que ce concours deviendra réalité.
Le règlement du 23 février 1802, créateur de l'internat, sera signé de Thouret, Fourcroy, Gastaldy, Deschamps, Thoureaux, Pelletan, Cullerier. La dernière de ces signatures est celle d'Antoine Chaptal.
Huit mois plus tard, le 26 Fructidor de l'An X — 13 septembre 1802 — avait lieu dans la salle du conseil des hospices, à la préfecture de la Seine, le premier concours de l'internat. Le jury était composé des Prs Lepreux, Laporte, Guraud, Lannefranque.
Ils nommèrent vingt-quatre internes, dont au moins deux ont laissé leur nom à la postérité : J.-B. Alin et Gaspard-Laurent Bayle. Alin fut le major : il est surtout connu grâce à Lamartine, dont il était le compatriote et l'ami. Bayle, d'abord séminariste et avocat, fut l'élève de Corvisart, avant d'être le maître de Laennec. Il fit connaître, avant son illustre élève, comment on peut faire le diagnostic de maladies pulmonaires par l'auscultation et il a, le premier, classifié les lésions tuberculeuses.
En 1808, il y eut soixante-cinq candidats et vingt-six nommés. En 1809, quarante-huit candidats et quinze nommés. Au début, il n'y eut qu'un oral et une

Ce règlement institue le concours de l'internat dans les termes suivants : *« Il y aura des élèves pour le service de la médecine et de la chirurgie. Ils seront distingués en externes et internes. Les places d'élèves internes en médecine ou en chirurgie ne seront mises au concours qu'entre les élèves externes des hospices et les élèves attachés au comité de bienfaisance. Les élèves ne seront admis à concourir qu'après une année de service. Les élèves requérant un nouveau grade devront exhiber un certificat de leur chef attestant l'exactitude de leur service et la régularité de leur service. Les élèves seront interrogés sur la théorie de l'art. Les élèves auront à répondre par écrit à quelques questions et à quelques formules. Les concours seront publics. Ils auront lieu au bureau du Conseil général d'administration, en présence du président et de deux membres du Conseil. Ces concours seront affichés aux écoles de médecine, aux comités de bienfaisance et aux hospices civils, au moins un mois avant le jour fixé. Ceux qui désirent concourir devront s'inscrire au Bureau des hospices au moins dix jours avant l'époque du concours. Ils justifieront de leur moralité par un certificat des autorités constituées.*
Les questions présentées aux candidats seront inscrites sur des carrés de papier égaux et roulés : elles seront prises au sort. Les candidats seront admis au scrutin à la majorité absolue des suffrages. Le résultat des concours sera communiqué dans les 24 heures au Conseil général d'administration. »

http://www.leplaisirdesdieux.fr

http://www.leplaisirdesdieux.fr

épreuve de médecine. Plus tard, des épreuves écrites diversifiées.
Le mode de recrutement par concours semble avoir enthousiasmé bien des gens. Michelet est enchanté. Piorry apprécie tellement ce genre de concours qu'il propose la même procédure pour la présidence de la République !
Le député Véniard écrit que « le principe du concours est une conquête pour la civilisation, dont il constate les progrès... car il est l'expression de l'égalité ».
L'entrée en fonction des premiers internes eut lieu le 1er vendémiaire de l'An XI (octobre 1803). Ils sont répartis entre l'Hôtel-Dieu, la Charité, la Salpêtrière, Bicêtre et Saint-Louis. A l'Hôtel-Dieu, le remplacement des Compagnons-chirurgiens par les internes crée quelques troubles et un peu d'amertume. Dès le début, les travaux et obligations des internes sont codifiés sévèrement. Ils doivent être « comme des sentinelles sur lesquelles repose la sécurité de l'hôpital ».
Ils doivent donc assurer une garde 24 heures sur 24.
Le point fort de la journée est la visite du matin. Les internes devront précéder le patron (d'au moins une demi-heure) et le mettre à son arrivée au courant des derniers événements. A la visite sont présents : le médecin-chef, un deuxième médecin, un assistant, un interne en médecine, accompagnés de l'infirmière-chef, de deux ou trois externes et d'un nombre variable d'étudiants en médecine. Tous ces personnages sont en redingote. Seuls les médecins des hôpitaux et les internes portent un tablier autour de la taille, avec une pointe triangulaire remontant sur la poitrine jusqu'au bouton du gilet. Chaque patron a ses habitudes : Dupuytren interroge les élèves,

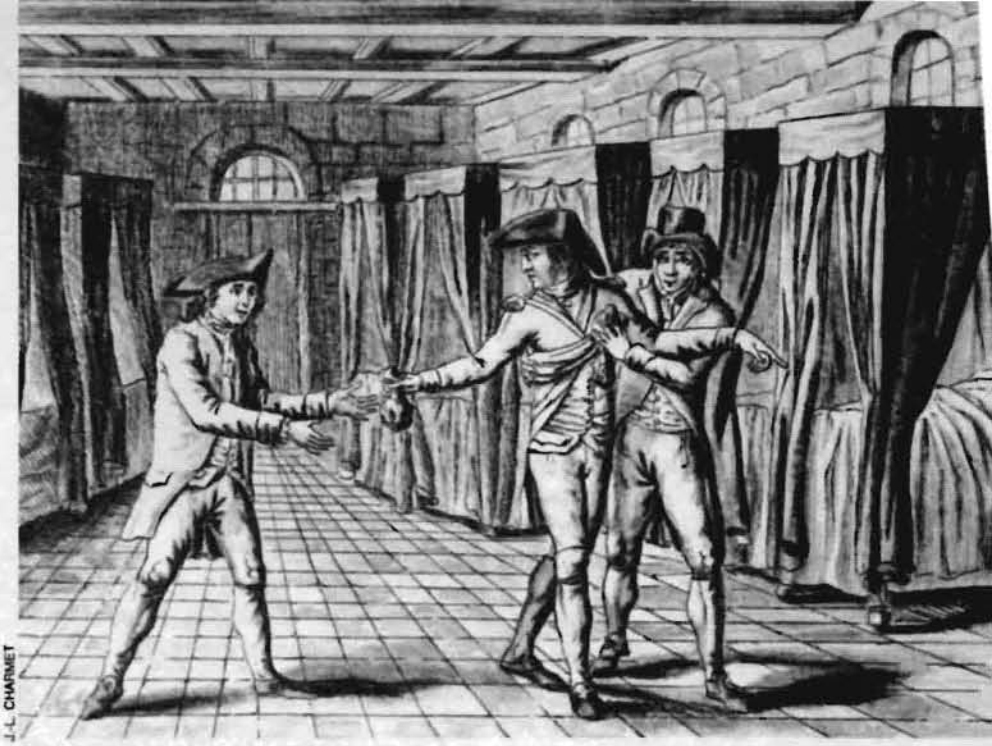

Intérieur d'hôpital à la fin du XVIIIe.

donne une courte leçon. Laennec parle souvent en latin pour ne pas être entendu des malades. Jobert, Blache, Récamier aiment l'anecdote.
L'interne doit s'occuper des cahiers de visite ; la diète y tient une grande part : il y est question de la soupe, des bouillons, de la viande, des portions entières, des demi ou des quarts de portions, du pain. Ces questions d'intendance leur sont confiées parce qu'une grande partie du personnel de l'hôpital est analphabète et ne peut pas tenir de comptes. L'interne doit donc remplir une quantité de bons de toutes sortes. On dit qu'ils en profitent pour s'octroyer des bons de limonade ou de citrons.
Une très importante tâche de l'interne est de tenir l'observation de son malade, très détaillée, mentionnant nom et caractères du malade, caractéristiques de la maladie, modalités du traitement, antécédents, évolution des événements.
Certains malades, peu habitués, se plaignent de cette minutie : *« On me harcèle, on veut connaître mon tempérament, ma constitution, la couleur de mes cheveux, si j'ai la peau blanche ou brune, mon régime, mes habitudes, la santé de mes ascendants, ma fortune, mes secrets, mes affections, le motif de mes chagrins. On va jusqu'à scruter ma conduite et épier mes sentiments. On frappe ma poitrine en vingt endroits : les médecins d'aujourd'hui ressemblent à des inquisiteurs ! »*
Les internes prennent en charge un certain nombre d'interventions chirurgicales. Ils organisent très rigoureusement la garde. Bientôt, ils ont à s'occuper de la contre-visite du soir, qui était auparavant faite par le chef de service. En 1813, on voit se fonder la société des internes des hôpitaux ou Société Hippocratique : société éphémère qui ne dure que quelques années. On voit le règlement se modifier avec les années et, en 1829, est institué le concours pour une médaille d'or. Parfois, les quatre années d'internat sont obligatoires. Parfois, deux seulement, les deux autres étant facultatives.

Les salles de garde

En 1802, rien n'était prévu pour loger les internes. On dégagea pour eux quelques chambres peu

http://www.leplaisirdesdieux.fr

http://www.leplaisirdesdieux.fr

confortables, puis peu à peu, une ou deux pièces communes. Devant le manque de logement, on dut prévoir une indemnité de logement qui leur permette de loger dans des pensions du style de la célèbre « Pension Vauquer », évoquée par Balzac dans « le Père Goriot ».

En 1838, méchante affaire à l'Hôtel-Dieu : ce sont par erreur les mêmes locaux qui sont réservés à la communauté religieuse et aux internes !

Quant aux repas, ils sont tour à tour gratuits ou payants et l'administration se montre pingre ou généreuse. On trouve parfois dans les comptes des notes pittoresques, comme celle-ci : « Messieurs Mignot et Sacher, internes en médecine à l'hôpital des Enfants-Trouvés, recevront à l'avenir, en raison de leur état de santé, le régime gras pendant les jours maigres. » Notons que le traitement des internes — de 1802 à 1850 — est de 500 francs par an (moins les retenues des repas), le traitement d'un élève de Polytechnique était alors de 1 franc par jour.

Pendant les cinquante premières années de son existence, la salle de garde est commune aux internes en médecine, en pharmacie et en chirurgie. Heureusement d'ailleurs, car dans certains hôpitaux, leur nombre, même global, est très restreint, parfois de trois ou quatre, toutes disciplines confondues. La seule salle de garde abondante dès le début est celle de l'Hôtel-Dieu. Elle comporte onze internes en chirurgie, sept en médecine, six en pharmacie. Dans ces salles de garde, l'atmosphère ne tarde pas à être joyeuse, voire gaillarde à l'occasion. On organise des fêtes, des banquets, des sorties à Bougival, des parties de canot. Le soir, on joue aux cartes, à l'écarté, au « reversi », au whist, aux dominos, aux dés. Tout cela dans une ambiance de tabagie.

Bien sûr s'élèvent des voix moralisatrices : « De quel travail est-on capable, quand on est distrait par le plaisir ? » s'inquiète Camet de la Bonardière, vice-président du conseil général des hospices. « Mais, ajoute-t-il, qui peut retirer son estime à un jeune homme qui a le courage de résister aux conseils de la volupté ? »

Dès 1811, il y a un corps de médecins-inspecteurs chargés de surveiller les internes par trop bruyants.

Des sanctions sont prévues, allant de l'augmentation des jours de garde jusqu'au renvoi. La présence d'un interne dans une maison de jeux est cause de renvoi immédiat.

La plupart des internes sont des jeunes gens qui s'efforcent d'être à la mode : pantalon de nankin, redingote noire, favoris, col en pointe, chapeau gibus.

L'œuvre des 50 premières années

Entre 1802 et 1852, furent nommés 1 200 internes des hôpitaux de Paris. L'œuvre entreprise par eux est très vaste, monumentale. Cette œuvre est alors consacrée surtout à la médecine d'observation et à l'anatomie.

Une pléiade de noms célèbres peut être citée ; à titre d'exemples : Lugol, Chomel, Bouillaud, Bouchut, Andral, Grisolle, Charcot, Potain, médecins ; Vulpian, Baudelocque, Antoine Dubois, Tarnier, accoucheurs ; Marjolin, Lisfranc, Jobert, Denonvilliers, Nélaton, Richet, Sappey, Trélat, anatomistes et chirurgiens, etc.

Cruveilhier est le père de l'anatomie pathologique et le grand promoteur de la méthode anatomo-clinique. La médecine légale est mise en valeur par Antoine Devergie. L'hygiène est mise au rang de science par Royer-Collard.

Mais les plus illustres de ces premiers internes sont assurément Claude Bernard et Magendie. C'est parmi les internes que se recrutent la plupart des agrégés et des professeurs de Faculté. On pouvait d'ailleurs être agrégé très jeune, à 26 ou 28 ans !

C'est aussi l'internat qui fournit en professeurs les villes de province et même les écoles de médecine comme Lyon, écoles qui s'autonomiseront ensuite avec talent et grande réputation. La plupart des sociétés savantes et des grandes publications ont été créées par des internes ou d'anciens internes. Le rayonnement de l'internat tendait ainsi à s'universaliser.

Parvenu à 50 ans d'âge, l'internat fêta par un grand banquet son premier jubilé. Il eut lieu au Restaurant des Frères Provençaux, sous la présidence de Serres, interne de la promotion de 1808 et alors doyen d'âge.

***

L'œuvre accomplie en un demi-siècle plaçait l'internat au meilleur rang de nos institutions universitaires. Il s'était constitué — ainsi que l'avaient pressenti ses créateurs — comme une véritable Ecole normale supérieure de médecine.

Cependant, si une dure sélection donne la garantie d'une connaissance approfondie de la pathologie, et si quatre années de pratique au niveau le plus élevé donnent une formation supérieure remarquable, l'interrogation que l'on peut formuler, à 187 années de distance, est celle-ci : cette institution a-t-elle suffisamment évolué ? A-t-on créé suffisamment de ponts avec les sciences fondamentales et avec l'université ? Est-elle suffisamment ouverte à l'étranger et à ces « républiques universitaires » où s'élaborent tant d'idées neuves ? □

C. Saint-Restitut

http://www.leplaisirdesdieux.fr